



Jours de congé payer avant jour de repos

Par **meister7**, le **06/11/2017** à **20:31**

Mon jour de repos est le mardi

Je posse un jour de CP le lundi mais mon employeur veux me déduire 2 jours pourquoi????je posse que lundi donc un jour de CP je ne comprend vraiment pas

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **P.M.**, le **06/11/2017** à **20:38**

Bonjour tout d'abord,

C'est la règle si vos congés payés sont acquis en jours ouvrables c'est à dire à raison de 2,5 jours ouvrables par mois de travail ce qui fait pour une année complète 5 semaine de 6 jours ouvrables (du lundi au samedi) soit 30 jours ouvrables car dans ce cas là lors de leur prise, le décompte le premier jour ouvré non travaillé (ici le lundi) pour se terminer le dernier jour ouvrable avant la reprise (ici le mardi, ce qui fait bien 2 jours ouvrables)...